TRIBUNE

Groupe des élus de la majorité municipale

Depuis quatre ans, de nombreux facteurs exogènes ont considérablement affecté les budgets des collectivités, tant en dépenses qu'en recettes.

L'année 2023 a été marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans le domaine de l'énergie, des prix des matières premières, des prestations de services et des denrées alimentaires.

Les communes ont subi également la charge financière de mesures gouvernementales visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics sans compensation de l'État, la suppression de la taxe d'habitation sans réajustement de la compensation depuis 2021 et la baisse constante depuis plusieurs années des dotations de l'État. Tous ces facteurs conduisent à resserrer les marges de manœuvre déjà étroites des collectivités territoriales. Quint-Fonsegrives n'est pas épargnée !

Dans un tel contexte, la construction budgétaire pour 2024 reste soumise à cette forte pression et aux incertitudes liées à ces facteurs exogènes.

En 2024, la ville a fait le choix de maintenir l'investissement à un haut niveau indispensable pour adapter la cité à la transition écologique et au développement durable, pour générer des économies d'énergie avec des travaux sur nos équipements municipaux et l'éclairage public, pour offrir un haut niveau de service public à la population avec notamment un nouvel espace pour la jeunesse, adapté aux activités encadrées, l'actuel étant devenu obsolète, l'aménagement de la maison "La Bastide", intégrée au patrimoine communal et le maintien d'un service public performant pour tous les âges.

Les services publics ont un coût pour la collectivité. Ils ont surtout une valeur inestimable, car ils permettent à chacun d'accéder à des prestations qui seraient sinon inabordables pour la plupart d'entre nous.

À titre d'exemple, le choix de la municipalité de favoriser l'accès à la culture pour tous, par une gratuité pour les Quint-Fonsegrivois de l'abonnement et des services et animations de la médiathèque, représente un coût annuel pour la ville de 293 000 €, soit 48 €/ personne.

Concernant la restauration scolaire, quand les familles ont acquitté la facture correspondant aux repas pris par leur enfant, le coût restant à charge pour la commune était en 2023 de 231 158 €, soit une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente.

De même, la mise à disposition gratuite d'équipements pour la pratique d'activités associatives a un coût non-négligeable supporté par la collectivité. Par exemple, l'heure d'utilisation d'un terrain de grand jeu au Stade Guy Borrel coûte 64 €.

Tous ces exemples sont des choix politiques assumés par la majorité municipale, ces services publics sont essentiels pour les habitants qui participent collectivement au bon fonctionnement de la collectivité.

Cette volonté politique de proposer des services publics de qualité à nos habitantes et habitants s'accompagne d'une gestion rigoureuse de nos finances locales, de la maîtrise de la masse salariale et de la recherche de co-financement de la part de nos partenaires institutionnels afin de préserver la ressource issue des recettes fiscales.

Alain Mendes, Maire-adjoint en charge des finances et de l'administration générale
pour le groupe des élus de la majorité municipale

Groupe des élus de la minorité municipale

Suite à la loi Égalim de 2018 complétée par la loi Climat et Résilience de 2021, celle-ci oblige les restaurants scolaires à proposer des produits de qualité dont 20 % issue de l'agriculture biologique et servir un repas végétarien par semaine. Notre cantine scolaire propose aux enfants des repas équilibrés en quantité suffisante. Lors du dernier conseil municipal nous avons voté contre l'augmentation uniforme du pourcentage du tarif cantine tout en sachant que nous avons eu une augmentation de 9 % de notre prestataire depuis septembre 2023, le calcul et l'augmentation de 5 % choisi par la majorité et applicable sur toutes les tranches est loin d'être équitable, le quotient familial de la tranche 1 s'élevant à 399€ et celui de la tranche 7 à 2 800€ et plus.

Nous avions proposé un calcul beaucoup plus juste. Il nous semblait plus opportun de ne pas toucher les tranches les plus faibles, car une augmentation même modeste, est difficile à supporter pour certains parents ou familles monoparentales. Nous proposions d'appliquer un pourcentage progressif et équitable en fonction des tranches. Ce calcul aurait permis une proportionnalité adaptée aux capacités financières de chaque foyer. L'équipe majoritaire en a décidé autrement dans un contexte de forte inflation où 16 % des français déclarent ne pas manger à leur faim.

Concernant l'urbanisme local, nous comprenons qu'il y a un besoin d'urbanisation ! Mais nous déplorons un urbanisme particulièrement dense avec une spéculation financière immobilière qui se réalise au détriment de la qualité de vie des quint-fonsegrivois dans des quartiers résidentiels. Un nouveau projet immobilier devrait voir le jour au 45 route de Castres sur une surface de 1ha. 124 logements sont prévus dont 35 % de logements sociaux, densité incohérente et disproportionnée dans ce quartier de 200 villas, soit plus de 50 % d'augmentation. Ce projet est contraire à la loi Climat et Résilience puisqu'il va artificialiser un espace arboré et végétalisé. A ce jour deux recours ont été reçus en mairie. Si ce projet a été élaboré conformément aux règles d'urbanisme en vigueur il n'en reste pas moins que de nombreux points n'ont pas été traités de façons cohérentes : entrées et sorties des voitures de la résidence, sécurité des piétons et cyclistes, stationnement sauvage supplémentaire à l'extérieur de la résidence du fait des logements sociaux qui n'ont pas de place de parking attribué, flux supplémentaire sur l'avenue du Lauraguais et rues adjacentes.

Maryse Marsal, conseillère municipale
pour le groupe des élus de la minorité municipale